

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

Association ESPACE CAMAIEUX - CENTRE SOCIAL SAINT XANDRE

43 rue de la République

17138 ST XANDRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association ESPACE CAMAIEUX - CENTRE SOCIAL SAINT XANDRE
SIEGE SOCIAL : 43 rue de la République – 17138 ST XANDRE

À l'Assemblée Générale de l'Association ESPACE CAMAIEUX,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESPACE CAMAIEUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 4 avril 2023.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



Marc CLAVERIE



BILAN

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF		Du 01/01/2022 au 31/12/2022			31/12/2021	
		Montant brut	Amort. Prov.	Montant net	Total	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	15 706,18	13 650,16	2 056,02	4 022,35
		Droit au bail				
		Autres				
		Immobilisations Incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	15 706,18	13 650,16	2 056,02	4 022,35
	Immobilisations Corporelles	Terrains				
		Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui						
Installation technique matériel et outillage		19 448,69	17 259,25	2 189,44	2 430,61	
Autres		84 318,73	68 768,65	15 550,08	18 552,01	
Immobilisations Corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL	103 767,42	86 027,90	17 739,52	20 982,62	
Immobilisations Financières	Participations	693,09		693,09	5 618,84	
	Créances rattachées à des Participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	21 111,76		21 111,76	21 006,73	
	Autres			0,00	700,00	
	TOTAL	21 804,85	0,00	21 804,85	27 325,57	
Total I		141 278,45	99 678,06	41 600,39	52 330,54	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et Encours	Matières premières & Autres appro.				
		En cours de production				
		Produits Intermédiaires				
		Marchandises				
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fournisseurs	Avances et acomptes versés/commandes			0,00	9891,2
		Total	0,00	0,00	0,00	9 891,20
	CREANCES	Créances usagers et comptes rattachés	17 746,41		17 746,41	17 355,28
		Autres	64 718,10		64 718,10	54 528,68
		Total	82 464,51	0,00	82 464,51	71 883,96
DIVERS	Valeurs mobilières de placement	196,18		196,18	196,18	
	Disponibilités	295 824,97		295 824,97	287 221,96	
	Charges Constatées d'Avance	8 333,89		8 333,89	2 486,68	
TOTAL II		386 819,55	0,00	386 819,55	371 679,98	
Charges à répartir sur plusieurs exercices - TOTAL III						
Primes de remboursements d'Emprunts - TOTAL IV						
Ecart de conversion Actif - TOTAL V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		528 098,00	99 678,06	428 419,94	424 010,52	



BILAN

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF		31/12/2021		
		Montant net	Total	
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise		
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	174 412,07	173 028,47
		Réserve de trésorerie	73 506,79	58 864,10
		Projet associatif	100 905,28	114 164,37
		Report à nouveau	13 898,20	13 898,20
		Résultat de l'exercice	-1 266,62	1 383,60
	Total	187 043,65	188 310,27	
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissements	83 807,50	86 948,13
Provisions règlementées				
Droit des propriétaires				
TOTAL	83 807,50	86 948,13		
Total I		270 851,15	275 258,40	
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	1 004,56	14 693,00	
	Provisions pour charges	11 301,17	6 599,05	
	Fonds dédiés			
TOTAL II		12 305,73	21 292,05	
DETTES	Emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès d'ets de crédits	5 748,28	8 990,41	
	Emprunts et dettes financeurs divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 768,42	7 645,34	
	Dettes fiscales et sociales	67 628,35	57 973,47	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	25 150,01	25 670,51	
	Produits Constatés d'Avances	41 968,00	27 180,34	
TOTAL III		145 263,06	127 460,07	
Ecart de conversion passif - TOTAL IV				
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)		428 419,94	424 010,52	



Compte de résultat Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES	Du 01/01/2022 au 31/12/2022		31/12/2021
	Montant	Total	Total
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et matières premières			
Variation de stock			
Autres achats et charges extérieures	158 258,37		156 980,85
Impôts taxes et versements assimilés	23 548,89		25 288,22
Salaires et traitements	489 037,59		466 326,93
Charges sociales	142 482,78		131 572,81
Dotations aux amortissements et provisions		16 639,69	26 677,40
/Immobilisations : Dotation aux amortissements	10 933,01		14 269,40
/Immobilisations : Dotation aux provisions			
/Actif circulant : Dotation aux provisions			
Risques & charges : Dotation aux provisions	5 706,68		12 408,00
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	1 558,77		114 253,39
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		831 526,09	921 099,60
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Charges Financières			
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	71,31		101,97
Charges nettes / cession valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		71,31	101,97
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	5161,35		3 457,81
Sur opérations de capital			
Dotations aux provisions réglementées			
Dotations aux amortissements exceptionnels			
Dotations aux provisions réglementées stocks			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		5161,35	3 457,81
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
Participation des salariés au résultat			
Impôts sur les sociétés			
TOTAL DES CHARGES		836 758,75	924 659,38
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		0	1 383,60
TOTAL GENERAL		836 758,75	926 042,98
Charges contributions volontaires		110 674,40	



Compte de résultat Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS	Du 01/01/2022 au 31/12/2022		31/12/2021
	Montant	Total	Total
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue	383 559,00		305 228,06
Sous-total A		383 559,00	305 228,06
Production Stockée			
Production Immobilisée			
Subvention d'exploitation	401 934,15		470 904,66
Reprise sur provisions transfert de charges	22 444,67		14 921,33
Collectes	2 869,00		1 300,00
Cotisations	8 386,34		5 635,66
Autres produits	4 232,16		113 419,73
Sous-total B		439 866,32	606 181,38
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		823 425,32	911 409,44
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits Financiers			
De participation			
D'autres valeurs mobilières de placement et créances			
Autres intérêts et produits assimilés	1 155,67		384,37
Reprises sur provisions			
Transfert de charges			
Produits nets/cession valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		1 155,67	384,37
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	7 770,51		8 323,71
Sur opérations en capital	3 140,63		5 925,46
Reprises sur provisions			
Transfert de charges			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 911,14	14 249,17
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		835 492,13	926 042,98
SOLDE DEBITEUR = PERTE		1266,62	0
TOTAL GENERAL		836 758,75	926 042,98
Produits contributions volontaires		110 674,40	

Table des matières

Préambule : présentation de l'association

1 Faits majeurs de l'exercice

- 1.1 Evènements principaux de l'exercice
- 1.2 Principes, règles et méthodes comptables
- 1.3 Evènements Post clôture

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

- 2.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles – Mouvements principaux
 - 2.1.2 Immobilisations financières
 - 2.1.3 Créances
 - 2.1.4 Divers

2.2 Passif

- 2.2.1 Fonds propres
- 2.2.2 Subventions d'investissements
- 2.2.3 Provisions et fonds dédiés
- 2.2.4 Dettes



Préambule : présentation de l'association

Objet social

L'association Espace Camaïeux vise à accueillir des personnes, les familles, les groupes et a pour but, dans le cadre de son Projet Social, agréé par les instances compétentes de :

- √ Assurer un rôle effectif dans l'**animation** et le **Développement Social Local** du territoire dans le cadre du projet associatif. Il participe à la prévention des risques d'exclusion.
- √ Contribuer au développement du **pouvoir d'agir des habitants**.
- √ Constituer un espace d'**accueil, d'écoute et d'expression**.
- √ Susciter et assurer la **participation** effective des habitants du territoire, des personnes ou des groupes.
- √ Développer, mettre en œuvre et promouvoir, avec le concours d'un personnel qualifié et des bénévoles, des actions et des projets à **caractère social, éducatif, culturel et sportif**, ouverts à **toutes les catégories d'âges, et sans discrimination** de principe.
- √ Favoriser un accès des hommes et des femmes, ainsi que **l'accès aux jeunes aux instances dirigeantes**.

Ainsi les dispositions statutaires garantissent la liberté de conscience, le respect de non-discrimination, un fonctionnement démocratique, la transparence dans la gestion.

Nature et périmètre des activités

Le champ d'intervention du Centre Social s'articule autour des secteurs suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Famille
- Activités adultes : insertion sociale, accompagnement à la fonction parentale, actions en direction des séniors, ateliers de loisirs.



Description des moyens mis en œuvre

Dans le cadre de son objet social, le Centre Social a mis en place des moyens pour atteindre ses objectifs :

- L'établissement d'un projet social agréé par la CAF sur la période 2022-2025 dont la finalité est formulée ainsi : **L'espace Camaïeux est une association d'Education Populaire qui vise à harmoniser le vivre ensemble...**
- L'existence d'un règlement intérieur général à l'association
- L'implication des salariés : 18.38 ETP au 31/12/2022, dont 15.12 ETP en CDI, 2.26 ETP en PEC et 1 ETP en contrat d'apprentissage.
- La mise en place de moyens de recrutement : une commission employeur est chargée des entretiens annuels et des recrutements dans l'association
- Les activités proposées : la **Maison de l'Enfance** accueille des enfants de 3 à 11 ans, en périscolaire (matin et soirs autour de l'école et les mercredis) et en extrascolaire (vacances scolaires), et propose des loisirs éducatifs dans le cadre d'un projet pédagogique. Il en est de même pour les adolescents accueillis dans le cadre réglementaire des Accueils de Loisirs. Les **actions jeunesse** sont aussi du domaine de la prévention et de l'accompagnement de projets de jeunes. Les **actions d'accompagnement à la parentalité** s'organisent autour d'atelier d'éveil Enfant (moins de 6 ans + parents), de sorties et séjours **intergénérationnelles**. Pour **les adultes** différents ateliers de loisirs sont dispensés par des bénévoles (tricot, pastel, patchwork, lecture, émaux...) et diverses actions collectives sont des leviers à **l'insertion sociale** (apprentissage du français, ateliers cuisine, discussions et débats thématiques...)
- L'organisation de sorties à l'extérieur lorsque les conditions sanitaires le permettent.
- Le recours à des intervenants extérieurs.
- La sollicitation de subventions finalisées pour mener à bien des projets répondant à l'objet social.
- Les échanges réguliers avec les partenaires institutionnels, financeurs des actions.



Total du bilan : 428 419 ,94 Euros

Résultat : - 1 266,62 Euros

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènements principaux de l'exercice :

Faits marquants :

L'année 2022 est une année de reprise. Une année marquée par la difficulté de recrutement sur les postes d'animateurs On peut aussi noter le début de l'action de notre conseiller numérique en Février 2022.

A partir de l'année 2022 et à la demande du Commissaire aux comptes les charges et produits supplétives passent des comptes 652000/752000, aux comptes 861000/871000 (Contributions Volontaires).

Le montant des charges de contributions volontaires 2022 est d'un montant de 110 674.40 €.

Autre changement qui concerne la CAF : le bonus Territoire. Cette aide de la CAF remplace les financements qui transitaient auparavant par le SIVU dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (PEL). Nous percevons cette somme directement à compter de 2022.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.



1.3 Evènements Post clôture

Evènements post-clôture :

Aucun évènement n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'approbation des comptes.

2 Informations relatives au bilan

2.1 ACTIF

2.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants

Immobilisations corporelles (valeurs brutes) :

Immobilisations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	15 678,19	27,99	0	15 706,18
Matériel d'activités	17 889,63	1 559,06	0	19 448,69
Matériel de transport	37 657,50	0	0	37 657,50
Matériel Bureau et informatique	22 143,47	1 945,05	0	24 088,52
Mobilier	12 653,09	2 191,48	0	14 844,57
Autres immobiliers corporelles	7 728,14	0	0	7 728,14
Total :	113 750,02	5 723,58	0	119 473,60

Amortissements :

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	11 655,84	1 994,32	0	13 650,16
Matériel d'activités	15 459,02	1 800,23	0	17 259,25
Matériel de transport	25 345,17	3 500,00	0	28 845,17
Matériel Bureau et informatique	19 703,46	1 309,08	0	21 012,54
Mobilier	9 007,05	2 276,38	0	11 283,43
Autres immobiliers corporelles	7 574,51	53,00	0	7 574,51
Total :	88 745,05	10 933,01	0	99 678,06



Charges constatées d'avance :

- BNP Paribas 1er trimestre 2023 2 558,13 €
- MAIF 2023 5 775,76 €

2.2 PASSIF

2.2.1 Fonds propres

Réserves	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réserve Trésorerie	58 864,10	14 642,69	0	73 506,79
Projet Associatif	114 164,37	0	13 259,09	100 905,28
Report à nouveau	13 898,20	0	0	13 898,20
Total :	186 926,67	14 642,69	13 259,09	188 310,27

Résultat de l'exercice : - 1 266,62 €

2.2.2 Subventions d'investissements

- Subvention équipement Commune : 3 140,45 €
- Subvention équipement CAF : 57 022,02 €
- Subvention équipement CDA : 12 500,00 €
- Subvention équipement DDJS : 861,34 €
- Subvention équipement DIVERS : 21 880,47 €

2.2.3 Provisions et fonds dédiés

Provisions :

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Départ retraite	6 599,05	4 702,12	0	11 301,17
Pour risques	14 693,00	1 004,56	14 693,00	1 004,56
Total :	21 292,00	5 706.68	14 693.00	12 305.73



Provision retraite :

Elle est calculée conformément à la convention SNAECSO soit : 1/60ème de la rémunération annuelle brute chargée par année d'ancienneté avec un maximum de 15 ans. Calculé sur la valeur du point au moment du départ.

Le montant total des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite a été calculé au 31/12/2022 à 11 301,17 euros.

Fonds dédiés : Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2022.

2.2.4 Dettes

Etat des dettes :

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunt BFCC	5 748,28	3 273,05	2 475,23
Fournisseurs	9 607,13	9 607,13	
Sociales	67 628,35	67 628,35	
Autres dettes	25 150,01	25 150,01	
Produits constatés d'avance	41 968,00	41 968,00	
Total	150 101,77	147 626,54	2 475,23



Fournisseurs :

● API restauration	3 414,60
● Axolis	152,64
● Aventure	280,00
● Bowling	213,00
● Contact	1 140,47
● Céméa	1 062,60
● Euro répar'	50,07
● Ferme de Candé	161,99
● FNAC	0,25
● Hyper U	277,87
● Journal Officiel	100,00
● Groupe Excel	2 750,00
● Paufichet	3,64

9 607,13 €

Sociales :

Urssaf/Avance Inflation	16 995,09
Humanis	2 194,48
Prévoyance	589,71
Mutuelle	2 929,55
Taxe /salaires	3 539,15
Uniformation	4 449,30
Congés payés/Avance	36 315,44
Prélèvement à la source	615,63

67 628,35€

Autres dettes

Conseil d'établissement	9 172,14
Autofinancement	14 242,79
REAAP 2018	860,00
ASP	546,77
EDF	328,31

25 150,01 €

Produits constatés d'avance :

Cotisations 2022	4 500,00
SIVU	15 279,00
Animations/Ateliers 2022	4 589,00
Région (Québec+zic)	1 000,00
CAF / CNAF	14 550,00
Département	2 050,00

41 968,00 €

